

**Demande d'autorisation unique
Hôtellerie et restauration**

Commune / Arrondissement administratif

Personne requérante

Sexe masculin féminin

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Courriel _____

Tél. privé _____

Tél. portable _____

Domicile
(NPA, localité, rue et n°)

Adresse de facturation, si celle-ci diffère
de l'adresse (société, rue et n°, NPA, localité)

Pendant la manifestation, le/la responsable peut être joint/e au numéro de téléphone suivant:

Manifestation

Autorisation requise

- F Etablissement occasionnel
 G Dégustation publique d'échantillons de boissons alcooliques
 T Commerce de boissons alcooliques

Organisateurs: _____
(p. ex. association, institution, personne physique ou morale)

Type de manifestation: _____
(p. ex. concert, festival, marché de Noël)

Lieu de la manifestation: _____
(p. ex. adresse du local, site de la manifestation)

Nb. de places assises à l'intérieur: _____

Nb. de places debout à l'intérieur: _____

Nb. de places assises à l'extérieur: _____

Nb. de places debout à l'extérieur: _____

Date: _____

de _____ heures à _____ heures

Date: _____

de _____ heures à _____ heures

Date: _____

de _____ heures à _____ heures

- Manifestations sous tente (joindre le plan de situation/un croquis)
- Manifestations en forêt (joindre le plan de situation)
- Auto-contrôle en matière d'hygiène des denrées alimentaires → **doit être disponible sur le lieu de la manifestation**
- Toilettes mobiles Toilettes chez _____
- Age d'admission: _____ ans Eclairage de sécurité
- Largeur du chemin de fuite: _____ Nb. de sorties de secours _____
- Manifestation sans débit d'alcool
- Manifestation avec débit d'alcool → **joindre le modèle en matière de protection de la jeunesse et la carte des boissons**
- Etablissement occasionnel géré directement par l'organisateur/l'organisatrice (l'intégralité des recettes lui reviennent)
- Etablissement occasionnel (préparation et service sur place) confié à (service de restauration, boucher, etc.) _____
- Manifestation de plus de 500 personnes → **joindre le programme complet (stationnement, sorties de secours, sécurité, etc.)**



Musique

- Pas de musique
- Musique de fond (n'excédant pas 75 dB[A]), diffusée au plus tard jusqu'à 22 heures
- Musique excédant 75 dB[A] et/ou diffusée après 22 heures
- Musique excédant 93 dB[A] → **joindre le formulaire d'annonces prévu par l'O-LRNIS ainsi que la programmation musicale**

Vaisselle réutilisable

- Vaisselle réutilisable consignée
- Pas de vaisselle réutilisable (admissible uniquement si la commune n'a pas prévu de prescriptions plus strictes et que l'on est en présence de l'un des motifs mentionnés ci-dessous)
 - Manifestation de moins de 500 personnes ou marché/foire
 - Charge disproportionnée

Justification: _____

Mesures prises: _____

- Solution équivalente pour limiter les répercussions sur l'environnement

Justification (p. ex. vaisselle compostable [pas de carton]): _____

(Si la vaisselle utilisée est compostable ou biodégradable, joindre la confirmation de la déchetterie attestant de la possibilité de traiter les déchets comme il se doit.)

Lieu / Date

Signature du propriétaire
foncier ou du propriétaire
immobilier

Signature de la personne
responsable

Rapport de la commune à l'intention de la préfecture

- | | | |
|--|--|---|
| Le dossier de la demande est complet. | <input type="radio"/> Oui | |
| Charges de la commune | <input type="radio"/> Oui, voir annexe | <input type="radio"/> Aucune |
| Charges de la commune au sujet
de la vaisselle réutilisable | <input type="radio"/> Oui, voir annexe | <input type="radio"/> Aucune |
| Le conseil communal s'est prononcé au sujet de l'organisation de la manifestation un jour de
grande fête conformément à l'article 2, lettre <i>b</i> de la loi sur le repos pendant les jours fériés officiels. | <input type="radio"/> Oui, voir annexe | <input type="radio"/> Non |
| Proposition: il convient d'accepter la demande. | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non (explication) |

Lieu / Date _____ Timbre / Signature _____

A remettre à la commune concernée 20 jours au moins avant la manifestation, 60 jours avant celle-ci s'il agit d'une grande manifestation de plus de 500 personnes et 90 jours avant celle-ci en cas de manifestations en forêt.